

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 avril 2015

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 7, alinéa 2, lettre f, chiffre 2, de la loi sur les établissements publics médicaux, du 19 septembre 1980;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers de l'établissement public médical Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2014;

vu la décision du conseil d'administration de l'établissement public médical Hôpitaux universitaires de Genève du 23 mars 2015,

décède ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre;
- c) des comptes d'investissements au 31 décembre;
- d) un tableau de mouvement des fonds propres consolidés;
- e) un tableau de flux de trésorerie après répartition;
- f) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2014 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver avec une réserve les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'année 2014.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers individuels 2014 » du 11 mars 2015; et
- le « rapport de l'organe de révision 2014 » du 11 mars 2015.

Les états financiers des HUG pour l'exercice 2014 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 924 813 403 F. Il diminue de 58 837 232 F par rapport à l'exercice 2013, principalement en raison du reclassement des subventions d'investissement destinées à l'entretien et au renouvellement des bâtiments en propre investissement de l'Etat, qui a été effectué à la demande du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), qui fait référence à l'article 9 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF);
- l'excédent dégagé par l'activité s'élève à 7 550 989 F, après prise en compte de la part revenant à l'Etat, alors qu'il était de 384 307 F en 2013. En raison de la réalisation d'un produit exceptionnel consécutif à la dissolution partielle, en fin d'exercice, de la provision pour risques tarifaires d'un montant de 59 309 178 F, le résultat de fonctionnement après répartition s'élève à 52 032 873 F, le total des produits est de 1 758 873 011 F, en baisse de 815 727 F par rapport à 2013. Ce montant est composé de recettes médicales à hauteur de 853 272 153 F, d'autres recettes pour 52 102 148 F et de contributions et subventions pour 853 498 710 F. La variation des produits résulte de deux évolutions contraires. D'une part l'activité soutenue durant l'exercice est corroborée par les recettes médicales et les autres recettes qui augmentent respectivement de 90 783 046 F et 221 430 F, et l'indemnité de fonctionnement reçue augmente de 11 445 394; d'autre part, la fin de la comptabilisation des subventions non monétaires relatives aux bâtiments utilisés par les HUG (sans impact sur le résultat – les charges baissant du même montant), entraîne une baisse des produits de 85 142 849 F, le

compte de résultat 2013 n'ayant pas été retraité pour tenir compte du changement de méthode. Depuis 2014, et conformément au REEF, les montants non monétaires relatifs aux moyens mis à disposition gratuitement par l'Etat figurent en annexe à titre d'information, (voir note 36 des états financiers). Les contributions diminuent également de 17 344 290 F suite à la prise en compte de la part du résultat à distribuer à l'Etat (25% de la reprise de provision de 59 309 178 F), et les produits différés de subventions d'investissement diminuent de 1 134 740 F;

- le total des charges s'élève à 1 706 840 138 F, en baisse de 52 464 293 F par rapport à 2013, notamment en raison de la fin de la comptabilisation des subventions non monétaires. Sans ce changement de méthode, les charges auraient augmenté de 32 678 556 F, dont notamment 13 013 792 F pour les achats de petit équipement, 10 574 828 F pour le matériel médical d'exploitation, 4 529 428 F pour les autres charges non liées aux patients, 3 481 160 F pour les entretiens et réparation et 1 019 138 F pour les charges de produits alimentaires. Au total, les charges de matériel, de marchandises, de services de tiers et autres charges d'exploitation diminuent de 49 620 398 F et atteignent un montant de 418 235 187 F. Le poste relatif aux charges de personnel diminue de 2 843 894 F entre 2013 et 2014 passant de 1 291 448 845 F à 1 288 604 951 F;
- l'excédent dégagé par l'activité s'élève à 10 068 985 F avant répartition alors qu'il était de 512 410 F en 2013. En tenant compte du produit exceptionnel lié à la dissolution partielle de la provision pour risques tarifaires, le résultat de fonctionnement avant répartition s'élève à 69 377 163 F. Les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75% en faveur des HUG et de 25% en faveur de l'Etat de Genève. En vertu de cette clé de répartition, le résultat net est réparti à hauteur de 52 032 873 F en faveur des HUG et de 17 344 290 F en faveur de l'Etat de Genève;
- la variation nette des liquidités durant l'exercice est négative de 9 901 232 F alors qu'elle était positive de 23 891 703 F en 2013. Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est de 32 915 723 F alors que celui provenant des activités d'investissement est également positif de 65 679 228 F, ceci en raison de la décision du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), déjà mentionnée précédemment, de ne plus comptabiliser les bâtiments mis à disposition par l'Etat à l'actif du bilan des HUG mais uniquement dans le bilan de l'Etat, de même que les travaux réalisés par les lois d'investissement sur ces bâtiments. Il résulte de ces opérations un cash-

flow libre de 98 594 951 F qui est inférieur au flux de trésorerie net négatif provenant des activités de financement d'un montant de 108 496 183 F. Il en résulte une variation nette négative des liquidités;

- le total des fonds propres est de 263 509 536 F et augmente de 81 593 270 F par rapport à 2013. Cette variation est constituée de plusieurs éléments. Premièrement, la part du résultat net 2014 à disposition des HUG à l'échéance du contrat de prestations qui s'élève à 52 032 873 F. S'y ajoute un montant de 29 934 550 F provenant de la reclassification dans les fonds propres des fonds alloués par des tiers sans condition, ceci avec l'autorisation du Conseil d'Etat. Enfin, une diminution d'un montant de 374 152 F correspondant à des reprises sur réserves.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels en émettant la même réserve qu'en 2013 qui a trait à l'enregistrement des immeubles d'exploitation des HUG. L'organe de révision mentionne à ce titre le fait que les immeubles propriétés des HUG ne sont pas valorisés au bilan des HUG ce qui déroge à la norme IPSAS 17 relative aux immobilisations corporelles.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision comprenant les états financiers individuels 2014



GFPG SA
24, avenue de Champel
1206 Genève
Tél. 022 839 66 66
Fax 022 839 66 79

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 2014

À L'ATTENTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES

HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENÈVE

Rapport de l'organe de révision
à l'attention du Conseil d'administration des

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève

Mesdames, Messieurs,

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des états financiers relatifs aux comptes annuels ci-joints des Hôpitaux Universitaires de Genève (bilan, compte de fonctionnement, comptes d'investissements, tableau de mouvement des fonds propres, tableau de flux de trésorerie et notes), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des états financiers, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Motif de l'opinion avec réserve

Les HUG ont établi les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'État de Genève dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), et sous réserve du point suivant :

Réserve sur l'enregistrement des immeubles d'exploitation

Les immeubles propriétés des HUG ne sont pas valorisés au bilan des HUG. Cet état de fait déroge à la norme IPSAS 17 relative aux immobilisations corporelles.

Paragraphe d'observation

Nous relevons que les informations 2014 relatives au déficit technique de la caisse de pension ne sont pas disponibles à la date d'établissement des comptes des HUG. Cet état de fait est indiqué à la note 39 des états financiers.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO, ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels défini par le Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GFPG Groupement de Fiduciaires Privées Genevoises SA



Philippe Lathion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Samuel Bardi
Expert-réviseur agréé

Genève, le 11 mars 2015

Annexe : États financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2014



Etats financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2014

Etats financiers

Bilan après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	2014 CHF	2013 CHF
ACTIFS			
Actifs circulants			
Liquidités	1	1'895'876	2'984'139
Débiteurs - Patients et assurances	2	116'390'595	140'183'164
Autres débiteurs	3	23'761'923	19'065'982
Stocks et travaux en cours	4	114'407'619	84'437'600
<i>Stocks</i>		9'346'787	8'711'961
<i>Travaux en cours</i>		105'060'832	75'725'639
Comptes de régularisation	5	25'969'589	23'439'594
Total des actifs circulants		282'425'602	270'110'479
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières affectées	7	139'266'064	124'502'895
Immobilisations corporelles	6	503'121'737	589'037'261
<i>Immeubles et terrains d'exploitation</i>		199'947'442	178'217'843
<i>Equipements et Installations</i>		144'859'707	259'222'423
<i>Immobilisations affectées</i>		158'314'588	151'596'995
Total des actifs immobilisés		642'387'801	713'540'156
TOTAL DES ACTIFS		924'813'403	983'650'635
PASSIFS			
Capitaux étrangers			
Capitaux étrangers à court terme			
Liquidités négatives	1	8'812'969	0
Fournisseurs		98'027'835	84'823'526
Autres créanciers	8	133'121'597	108'942'201
Provisions	9	30'153'103	32'645'324
Comptes de régularisation	10	21'771'330	20'559'950
Total des capitaux étrangers à court terme		291'886'834	246'971'001
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme	11	172'225'864	288'985'224
Autres dettes à long terme	12	28'948'935	43'715'804
Part du résultat à distribuer	15	17'472'393	128'103
Provisions	9	28'597'190	75'886'944
Fonds de tiers affectés	13	122'172'651	146'047'293
Total des capitaux étrangers à long terme		369'417'033	554'763'368
Total des capitaux étrangers		661'303'867	801'734'369
Capitaux propres			
Réserve affectée	14	341'689	715'841
Réserve à affecter	15	19'546'892	19'546'892
Part du résultat à conserver	15	52'417'179	384'307
Dons & Legs	16	29'934'550	0
Réserve de réévaluation (IPSAS)		161'269'226	161'269'226
Total des capitaux propres		263'509'536	181'916'266
TOTAL DES PASSIFS		924'813'403	983'650'635

Etats financiers

Compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
PRODUITS				
Recettes médicales				
Prestations médicales, infirmières et thérap. aux patients	17	562'026'212	495'957'000	482'366'664
Prestations unitaires médicales	18	85'957'157	84'346'000	83'120'788
Autres prestations unitaires hospitalières	19	205'288'784	193'972'000	197'001'655
		853'272'153	774'275'000	762'489'107
Autres recettes				
Autres produits de prestations aux patients	20	5'035'675	4'652'000	5'153'351
Produits financiers	21	6'566'996	7'103'000	6'796'644
Produits de prestations au personnel et à des tiers	22	40'499'476	38'072'000	39'930'723
		52'102'148	49'827'000	51'880'718
Contributions et subventions				
Indemnité de fonctionnement reçue	23	836'316'921	836'316'921	824'871'527
Part du résultat à distribuer	23	-17'344'290	0	-128'103
Indemnité de fonctionnement non monétaire	24	0	0	85'142'849
Produits différés de subventions d'investissement	11	32'346'174	28'697'471	33'480'914
Autres subventions et dotations internes	25	737'650	0	459'912
Contributions de corporations, de fondations et de privés	26	1'442'256	1'280'000	1'491'814
		853'498'710	866'294'392	945'318'913
TOTAL DES PRODUITS		1'758'873'011	1'690'396'392	1'759'688'738
CHARGES				
Charges de personnel				
Charges salariales	27	1'044'482'306	1'051'396'000	1'032'606'740
Charges sociales		203'974'497	223'422'921	220'353'185
Charges honoraires de médecins (assuj. aux ch. soc.)		31'966'609	28'745'000	32'337'329
Autres charges de personnel		8'181'538	7'025'000	6'151'611
		1'288'604'951	1'310'588'921	1'291'448'845
Charges de matériel, de marchandises, de services de tiers et autres charges d'exploitation				
Matériel médical d'exploitation	28	180'418'680	167'739'000	169'843'852
Charges de produits alimentaires		20'647'779	20'780'000	19'628'641
Charges de ménage		16'757'073	16'110'000	15'434'740
Entretien et réparations	29	28'774'932	26'163'000	25'293'772
Charges d'utilisation des immobilisations	30	39'218'447	26'043'000	87'085'641
Amortissements		37'819'301	36'157'471	39'143'232
Charges d'énergie et eau		17'585'524	18'380'000	17'362'528
Charges financières	31	915'002	2'510'000	25'171'407
Charges de l'administration et de l'informatique		27'958'216	23'020'000	25'577'221
Autres charges liées aux patients	32	8'928'632	8'182'000	8'632'378
Autres charges non liées aux patients	33	39'211'602	34'723'000	34'682'174
		418'235'187	378'807'471	467'855'585
TOTAL DES CHARGES		1'706'840'138	1'690'396'392	1'759'304'431
Résultat de fonctionnement après répartition	15	52'032'873	0	384'307

Etats financiers

Comptes d'investissements au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Produits d'investissements				
Lois d'investissements	34	31'371'801	46'500'000	72'221'187
Autres produits	34	<u>16'023'520</u>		<u>1'837'114</u>
		<u>47'395'321</u>	<u>46'500'000</u>	<u>74'058'301</u>
Dépenses d'investissements				
Salaires et charges salariales		1'105'527		2'272'468
Gros-œuvre		2'242'819		4'120'060
Second-œuvre		18'723'120		15'263'789
Acquisitions d'équipements		25'391'553		28'496'719
Travaux par nos propres personnels		53'852		823'729
Honoraires et mandats		<u>2'454'487</u>		<u>3'258'282</u>
		<u>49'971'358</u>		<u>54'235'047</u>
Résultat des investissements annuels		<u>2'576'037</u>		<u>19'823'253</u>
Projets et travaux en cours				
Report de l'exercice précédent au 1.1.		-5'428'011		-25'251'264
Reporté à l'exercice suivant au 31.12.				-5'428'011
Résultat des comptes d'investissements		<u>-8'004'048</u>		<u>0</u>

Une synthèse des lois d'investissement concernées se trouve à la note n° 41

Etats financiers

Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Notes	Réserve de réévaluation (IPSAS) CHF	Réserve affectée CHF	Réserve à affecter CHF	Dons & Legs CHF	Total des fonds propres CHF
Solde au 1er janvier 2013		161'269'226	488'118	19'946'892	0	181'704'236
Reprise sur réserves		0	-172'277	0	0	-172'277
Résultat net de l'exercice avant répartition		0	0	512'410	0	512'410
		<u>161'269'226</u>	<u>315'841</u>	<u>20'459'302</u>	<u>0</u>	<u>182'044'369</u>
Résultat à distribuer		0	0	-128'103	0	-128'103
Attribution aux réserves		0	400'000	-400'000	0	0
		0	<u>400'000</u>	<u>-528'103</u>	<u>0</u>	<u>-128'103</u>
Solde au 31 décembre 2013		161'269'226	715'841	19'931'199	0	181'916'266
Reprise sur réserves		0	-374'152	0	0	-374'152
Résultat net de l'exercice avant répartition		0	0	69'377'162	0	69'377'162
		<u>161'269'226</u>	<u>341'689</u>	<u>89'308'361</u>	<u>0</u>	<u>250'919'276</u>
Résultat à distribuer		0	0	-17'344'290	0	-17'344'290
Attribution aux réserves	16	0	0	0	29'934'550	29'934'550
		0	<u>0</u>	<u>-17'344'290</u>	<u>29'934'550</u>	<u>12'590'260</u>
Solde au 31 décembre 2014		<u>161'269'226</u>	341'689	<u>71'964'071</u>	29'934'550	<u>263'509'536</u>

Etats financiers

Tableau de flux de trésorerie après répartition

	Notes	COMPTES 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Activités d'exploitation			
Autofinancement			
Part de résultat à conserver		52'032'873	384'307
Amortissements		37'819'301	39'143'232
Dotation à provision		11'030'171	34'109'027
Dissolution de provision		-60'730'118	-1'625'484
Autres charges non monétaires		0	85'142'849
Autres revenus non monétaires		-32'346'174	-118'623'763
Variation de l'actif circulant			
Variation des avoirs et engagements		26'428'285	-561'008
Variation des transitoires		<u>-1'318'615</u>	<u>4'549'770</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		<u>32'915'723</u>	<u>42'518'930</u>
Activités d'investissements			
Investissement net	35	87'159'990	-62'426'788
Variation des immobilisations affectées		-21'480'762	-12'759'782
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements		<u>65'679'228</u>	<u>-75'186'570</u>
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)		<u>98'594'951</u>	<u>-32'667'640</u>
Activités de financement			
Variation dettes à long terme	35	-114'181'939	50'560'672
Apports en capital, réserves		29'934'550	0
Restitutions en capital, réserves, résultat (attribution de la réserve affectée)		-374'152	-172'277
Variation des fonds de tiers affectés		-23'874'642	6'170'948
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		<u>-108'496'183</u>	<u>56'559'343</u>
Variation nette des liquidités		<u>-9'901'232</u>	<u>23'891'703</u>
Disponibilités au début de l'exercice		2'984'139	-20'907'564
Disponibilités à la fin de l'exercice		<u>6'917'093</u>	2'984'139

Etats financiers

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

Généralités

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont un établissement public médical (EPM) au sens de la constitution genevoise (art. 171). Leur mission et leur fonctionnement sont précisés par la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 (loi K2 05).

Approuvés par le Parlement en 1994, les HUG ont été formellement constitués dans le cadre de la réforme hospitalière voulue en 1995 par les autorités.

Les HUG répondent aux besoins de soins de la population :

- dans le domaine des soins de proximité en tant qu'hôpital général public,
- dans le domaine des soins spécialisés et de référence en tant qu'hôpital universitaire offrant des compétences professionnelles spécifiques et des techniques médicales de haute technologie.

Les HUG assurent également la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé et développent la recherche en lien avec la clinique et avec la Faculté de médecine.

Adresse légale des HUG :

Les hôpitaux universitaires de Genève
Rue Gabrielle-PERRET-GENTIL 4
1205 Genève

Principales méthodes comptables

a) Normes comptables applicables

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) définissent le référentiel comptable applicable.

Pour les HUG cela correspond à une application partielle de la LGAF selon son article 3 ainsi que par l'application des normes internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les interprétations spécifiques, les exceptions résultant de la LGAF, les dispositions légales de droit fédéral et les conventions intercantionales demeurent réservées.

Le référentiel comptable exige que les informations financières établies au titre du budget pour l'exercice concerné soient présentées dans les états financiers.

Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, sauf pour les classes d'actifs qui sont portées à leur juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de fonctionnement de l'exercice.

d) Liquidités, dettes bancaires

Les liquidités comprennent les caisses, la poste et les comptes courants bancaires ainsi que les placements à vue et à très court terme.

Les rubriques des caisses, de la poste et des banques, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes courants et de liaisons avec l'Etat ainsi que les comptes courants avec d'autres EPM sont évalués à leur valeur nominale.

Les dettes bancaires figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

e) Débiteurs patients et assurances, autres débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur.

f) Stocks

Les articles faisant l'objet d'un inventaire permanent sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

Les articles, ne faisant pas l'objet d'un inventaire permanent, sont évalués au plus bas de leur valeur d'achat ou de remplacement, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

g) Produits

g.1) Recettes de facturation

Les recettes provenant de la facturation des prestations sont comptabilisées à leur juste valeur, correspondant aux créances estimées recouvrables, dans l'exercice comptable où les prestations ont été rendues.

g.2) Travaux en cours

Les prestations de soins effectuées durant l'exercice mais non encore facturées sont enregistrées sur l'exercice à leur juste valeur.

g.3) Subventions

Les indemnités monétaires de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice comptable concerné. Les lois d'investissement sont comptabilisées sur la base des montants réconciliés avec l'Etat de Genève. Les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière de l'entité depuis le 1^{er} janvier 2014, elles font toutefois l'objet d'une évaluation par l'Etat et figurent à titre informatif à l'annexe aux états financiers, voir note n° 36.

g.4) Activités pour compte de tiers

Les activités pour compte de tiers ne sont pas présentées dans le compte de fonctionnement. Dans ces cas, la pertinence de l'information budgétaire est privilégiée pour permettre la comparabilité des dépenses effectuées versus les budgets correspondants alloués. En vertu du principe de pertinence et d'importance relative, c'est la réalité économique qui figure de ce fait dans les comptes selon la norme IPSAS 1 « Présentation des états financiers ».

h) Comptes transitoires (comptes de régularisation)

Les postes transitoires sont déterminés afin d'assurer une délimitation correcte des exercices comptables.

i) Immobilisations corporelles

i.1) Immeubles et terrains

Les immeubles affectés à l'exploitation ne sont pas valorisés au bilan des HUG et, pour l'instant, les amortissements imputés au compte de fonctionnement correspondent uniquement aux équipements. Les terrains quant à eux figurent au bilan sur la base d'une valeur initialement établie à l'époque par l'Etat de Genève dans le cadre d'un projet de transfert d'actifs.

i.2) Equipements / installations / mobiliers

Les équipements d'exploitation, à l'exclusion des équipements considérés par l'Etat de Genève comme faisant partie des immeubles d'exploitation, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens.

Les équipements financés par des lois d'investissement qui précédemment étaient entièrement activés ont fait l'objet d'une activation partielle à la demande du DEAS, voir notes n° 11 ; 34 et 35. Ce changement a été appliqué de manière prospective.

j) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux. Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes. Les engagements financiers découlant de ces opérations, figurent dans les dettes financières. Les coûts des contrats de location sont comptabilisés directement au compte de fonctionnement.

k) Immobilisations affectées

Les immobilisations affectées, sont la contrepartie soit de montants reçus de tiers, soit de fonds liés à la recherche ou découlant de l'application du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical.

l) Fournisseurs / autres créanciers

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les postes fournisseurs du compte de fonctionnement enregistrent les factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture, ainsi qu'aux livraisons de marchandises effectuées avant la date de clôture pour lesquelles les factures sont reçues ultérieurement.

m) Emprunts et autres dettes à long terme

Les emprunts et les autres dettes à long terme sont portés au bilan, à leur valeur nominale.

Les emprunts dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés dans le poste « Autres créanciers ». Les dettes relatives aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée correspondent à la valeur nominale de l'engagement contractuel des HUG.

n) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources significative soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Les provisions constituées en fin d'exercice correspondent aux besoins approuvés par la Direction générale.

o) Pensions et prestations de retraite

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 25).

La caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH) est fusionnée dès le 1^{er} janvier 2014 dans la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG).

p) Fonds de tiers affectés

Les fonds de tiers affectés correspondent à des fonds reçus de tiers à titre de donation ou de legs avec une affectation déterminée. La variation des fonds de tiers affectés est présentée dans un rapport distinct établi par la direction.

q) Capital propre

Les hôpitaux universitaires de Genève constitués selon la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 n'ont pas de capital de dotation.

r) Actifs et passifs éventuels

En relation avec les actifs et passifs éventuels tels que défini dans la norme IPSAS 19 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », l'institution n'a pas connaissance d'autres éléments significatifs que ceux cités à la note n°39.

s) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

t) Risque de crédit

Le risque de crédit prévu dans la norme IPSAS 30 « Instruments financiers : Informations à fournir » est traité dans la note n°38 pour la partie financière. En ce qui concerne le risque débiteur, l'institution n'a pas d'exposition significative par rapport à un débiteur patient particulier. En ce qui concerne les débiteurs assurances, le risque serait lié à un défaut éventuel de paiement de l'un ou l'autre des acteurs majeurs du domaine des assurances suisses.

u) Adoption de nouvelles normes et interprétations

La norme IPSAS 17 « Immobilisations corporelles » est appliquée avec une dérogation prévue à l'art. 9 du REEF. Les modalités et la date d'enregistrement des immeubles d'exploitation, selon l'article précité, ne sont pas fixées à la date de l'établissement des comptes 2014.

v) Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers prévu par la directive transversale « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques » est formalisé selon le plan de travail établi par la direction.

Dans sa séance du 2 février 2015, le conseil d'administration a notamment approuvé le système de contrôle interne, mis à jour en 2014, pour les processus achats, admission-facturation, créditeurs, débiteurs, immobilisations, trésorerie, stocks, ressources humaines, budget, FADS, investissements, informatique ainsi que le processus de clôture.

w) Plan comptable H+REKOLE®

Les HUG ont adopté le plan comptable H+REKOLE® prévu dans l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), édictée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie (LAMal).

Etats financiers

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

Les chiffres qui suivent sont arrondis au franc et la comparaison ou l'addition de certaines rubriques peut ainsi présenter des écarts minimes.

1. Liquidités

	2014 CHF	2013 CHF
Caisses	865'902	825'951
La Poste	777'144	735'206
Banques / comptes courants / dépôts à vue	252'830	1'422'982
Banques / comptes courants / dépôts à vue *	<u>-8'812'969</u>	∅
	<u>-6'917'093</u>	<u>2'984'139</u>

* position négative

2. Débiteurs patients / assurances

	2014 CHF	2013 CHF
Débiteurs patients suisses	25'577'224	26'502'815
Débiteurs patients étrangers	5'220'735	6'397'058
Débiteurs assurances suisses	78'593'202	95'395'426
Débiteurs assurances étrangères	5'687'789	6'170'623
Débiteurs cantons	<u>1'311'645</u>	<u>5'717'242</u>
	<u>116'390'595</u>	<u>140'183'164</u>

Balance âgée

	0 à 30 jours CHF	31 à 45 jours CHF	46 à 60 jours CHF	61 à 90 jours CHF	+ 90 jours CHF	Total CHF
Débiteurs assurances et cantons	34'841'109	12'789'826	1'364'729	8'891'436	27'705'535	85'592'635
Débiteurs patients	6'106'706	2'493'788	442'070	2'853'596	18'901'800	30'797'960
Total	<u>40'947'815</u>	<u>15'283'614</u>	<u>1'806'799</u>	<u>11'745'032</u>	<u>46'607'335</u>	<u>116'390'595</u>

Les débiteurs sont tenus dans une comptabilité auxiliaire qui gère les positions au niveau le plus fin de la facture, cela signifie que les débiteurs apparaissent au bilan à un montant considéré comme la juste valeur.

3. Autres débiteurs

	2014 CHF	2013 CHF
Etat de Genève	11'502'654	6'730'869
Impôt anticipé à récupérer	595'153	594'934
Facturation aux tiers	10'688'941	10'635'637
Débiteurs divers	975'174	1'104'542
Total Autres débiteurs	23'761'923	19'065'982

Le poste « Etat de Genève » est considéré comme une partie liée. Le solde se décompose entre le compte courant avec l'Etat de Genève et le report du compte d'investissement (voir page 4).

4. Stocks et travaux en cours

	2014 CHF	2013 CHF
Stocks	9'346'787	8'711'961
Travaux en cours	105'060'832	75'725'639
	<u>114'407'619</u>	<u>84'437'600</u>

Stocks

Les variations de la provision pour dépréciation d'actifs se présentent comme suit :

Tableau de suivi de la provision pour dépréciation d'actifs stocks

	Provision sur stocks 2014 CHF	Provision sur stocks 2013 CHF
Solde au 1er janvier	1'359'458	1'427'102
Constitution de provision durant l'exercice	25'196	0
Utilisation de provision durant l'exercice	0	0
Dissolution de provision durant l'exercice	0	-67'644
Solde au 31 décembre	1'384'654	1'359'458

Travaux en cours

Le poste « Travaux en cours » correspond aux prestations de soins effectuées durant l'exercice écoulé mais non encore facturées.

5. Comptes de régularisation

	2014 CHF	2013 CHF
Indemnités d'assurances sociales à recevoir	2'770'326	2'038'982
Assurance LAA et complémentaire	20'746'991	17'615'491
Assurance responsabilité civile	2'357'587	2'325'296
Autres actifs transitoires	<u>94'685</u>	<u>1'459'826</u>
	<u>25'969'589</u>	<u>23'439'594</u>



6. Immobilisations corporelles

6a. Immeubles, terrains, équipements et installations d'exploitation

	Terrains et Bâtiments CHF	Equipements biomédicaux CHF	Equipements autres et mobilier CHF	Equipements informatiques CHF	Total CHF
Valeur brute					
Solde au 01.01.2014	178'217'843	273'214'495	186'315'018	94'885'176	732'632'532
Acquisitions	21'729'599	26'698'481	1'936'615	6'665'877	57'030'572
Sorties / Mises en service	0	-1'452'544	-127'664'659	-12'261	-129'129'484
Solde au 31.12.2014	<u>199'947'442</u>	<u>298'460'432</u>	<u>60'586'974</u>	<u>101'538'792</u>	<u>660'533'640</u>
Amortissements cumulés					
Solde au 01.01.2014	0	-166'498'437	-62'382'736	-66'311'093	-295'192'266
Amortissements	0	-23'469'961	-2'212'396	-12'136'944	-37'819'301
Sorties	0	1'452'544	15'820'271	12'261	17'285'076
Solde au 31.12.2014	<u>0</u>	<u>-188'515'854</u>	<u>-48'774'861</u>	<u>-78'435'776</u>	<u>-315'726'491</u>
Valeur nette au 31.12.2014	199'947'442	109'944'578	11'812'113	23'103'017	344'807'149
En cours	58'325'442	890'767	525'146	59'363	59'800'718
Terminés	141'622'000	109'053'811	11'286'967	23'043'654	285'006'431
Solde au 31.12.2014	199'947'442	109'944'578	11'812'113	23'103'017	344'807'149
Valeur brute					
Solde au 01.01.2013	158'583'262	239'522'856	157'482'132	82'958'166	638'546'416
Acquisitions	19'634'581	35'402'723	28'943'388	11'927'010	95'907'702
Sorties / Mises en service	0	-1'711'084	-110'502	0	-1'821'586
Solde au 31.12.2013	<u>178'217'843</u>	<u>273'214'495</u>	<u>186'315'018</u>	<u>94'885'176</u>	<u>732'632'532</u>
Amortissements cumulés					
Solde au 01.01.2013	0	-147'247'921	-53'387'393	-57'235'307	-257'870'621
Amortissements	0	-20'961'600	-9'105'846	-9'075'786	-39'143'232
Sorties	0	1'711'084	110'502	0	1'821'586
Solde au 31.12.2013	<u>0</u>	<u>-166'498'437</u>	<u>-62'382'736</u>	<u>-66'311'093</u>	<u>-295'192'266</u>
Valeur nette au 31.12.2013	178'217'843	106'716'058	123'932'282	28'574'083	437'440'266
En cours	36'595'843	1'053'934	389'766	153'249	38'192'792
Terminés	141'622'000	105'662'124	123'542'516	28'420'834	399'247'474
Solde au 31.12.2013	178'217'843	106'716'058	123'932'282	28'574'083	437'440'266

Pour l'activation des équipements financés par des lois d'investissement voir note n°11.

La ligne « Sorties / Mises en service » contient un montant de CHF 127'314'795 suite à la demande du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), voir notes n° 34 et 35.

6b. Durées d'utilité des équipements:

Equipements biomédicaux
Equipements autres et mobilier
Equipements informatiques

Durées d'utilité

5 à 10 ans
5 à 10 ans
4 ans

6c. Immobilisations affectées

	Total CHF
Valeur brute	
Solde au 01.01.2014	172'451'969
Acquisitions	4'458'588
Réévaluation	2'346'458
Solde au 31.12.2014	<u>179'257'015</u>
Amortissements cumulés	
Solde au 01.01.2014	-20'854'974
Amortissements	-87'454
Solde au 31.12.2014	<u>-20'942'428</u>
Valeur nette au 01.01.2014	<u>151'596'995</u>
Valeur nette au 31.12.2014	<u>158'314'588</u>
En cours	8'123'775
Terminés	150'190'813
Solde au 31.12.2014	<u>158'314'588</u>

6d. Contrats de location-financement (leasing)

Il n'y a pas de contrat de location-financement en cours pendant l'exercice sous rubrique.

6e. Valeur d'assurance des immobilisations

	2014 CHF	2013 CHF
Valeur d'assurance des bâtiments	2'235'743'785	2'170'734'114
Valeur d'assurance des équipements	367'133'886	353'996'886
	<u>2'602'877'671</u>	<u>2'524'731'000</u>

7. Immobilisations financières affectées

	2014 CHF	2013 CHF
Immobilisations financières affectées	139'266'064	124'502'895
	<u>139'266'064</u>	<u>124'502'895</u>

8. Autres créanciers

	2014 CHF	2013 CHF
Créanciers liés aux charges sociales	14'733'484	859'885
Honoraires à verser	6'725'732	6'676'000
Paievements de tiers et dépôts patients	6'780'996	6'404'387
Indemnités diverses du personnel	3'123'880	3'069'841
Assurances accidents	928'358	633'801
Créanciers responsabilité causale	2'150'000	2'150'000
Comptes de gestion d'ordre et pour compte de tiers	55'077'060	47'104'220
Crédits de construction	7'611'349	7'680'579
Fonds de services	6'796'069	6'616'168
Fonds de péréquation	4'573'572	3'814'335
Créanciers divers	24'210'698	23'601'786
Part court terme des emprunts long terme	<u>410'400</u>	<u>331'200</u>
	<u>133'121'597</u>	<u>108'942'201</u>

Créanciers liés aux charges sociales

La variation de ce poste s'explique par le fait que le décompte décembre 2014 de la CPEG nous est parvenu tardivement par rapport aux années précédentes.

Honoraires à verser

Ce poste correspond aux honoraires privés dus aux médecins. Ces montants sont payés au fur et à mesure du règlement des factures correspondantes par les débiteurs patients ou assurances.

Indemnités diverses du personnel

Ce poste comprend les indemnités variables et les notes de frais.

Assurances accidents

Le solde sur les primes assurances accidents 2014 reste en attente des décomptes définitifs des compagnies d'assurance.

Comptes de gestion d'ordre et pour compte de tiers

	2014 CHF	2013 CHF
Recherches diverses et congrès	33'790'957	28'374'058
Projets Vaud-Genève	63'485	68'327
Projets recherche et développement financés par le fonds de péréquation	2'830'734	2'952'600
Etudes cliniques	9'093'085	8'721'911
Divers	<u>9'298'799</u>	<u>6'987'323</u>
	<u>55'077'060</u>	<u>47'104'220</u>

Crédits de construction

Le poste crédit de construction correspond aux crédits destinés au financement d'un immeuble en cours de construction, afin de regrouper les laboratoires « clinique » des HUG et au financement de la rénovation des étages du secteur privé.

Fonds de service

Une partie des honoraires provenant de l'exercice de l'activité privée est prélevée pour financer des fonds de service dans les départements médicaux. Ces fonds de service ont pour but de soutenir et permettre des activités liées au développement des services. Un rapport distinct par fond de service est établi annuellement par le département concerné à l'attention du conseil d'administration.

Fonds de péréquation

Sous cette rubrique sont regroupés les fonds « Recherche et développement » et « Aide au développement ». Ces fonds sont alimentés par des prélèvements réglementaires sur les honoraires privés des médecins. Leur variation durant l'exercice 2014 se présente comme suit :

	Fonds "Recherche et développement" CHF	Fonds "Aide au développement" CHF	Total CHF
Disponible au 01.01.2014	2'779'921	1'034'415	3'814'335
Attributions 2014	1'687'597	421'936	2'109'534
Utilisations 2014	<u>-837'383</u>	<u>-512'914</u>	<u>-1'350'297</u>
Disponible au 31.12.2014	3'630'135	943'437	4'573'572

9. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour le personnel CHF	Provisions pour litiges en cours CHF	Total CHF
Solde au 01.01.2014	23'517'847	85'014'421	108'532'268
Provisions créées durant l'exercice	0	11'004'975	11'004'975
Utilisations durant l'exercice	0	-56'833	-56'833
Dissolution durant l'exercice	<u>-1'420'941</u>	<u>-59'309'178</u>	<u>-60'730'119</u>
Solde au 31.12.2014	22'096'906	36'653'385	58'750'291
Dont :			
Part à court terme 2014	22'096'906	8'056'194	30'153'101
Part à long terme 2014	0	28'597'191	28'597'191
Total 2014	22'096'906	36'653'385	58'750'291
Solde au 01.01.2013	25'075'687	53'055'394	78'131'081
Provisions créées durant l'exercice	0	34'109'027	34'109'027
Utilisations durant l'exercice	0	-2'150'000	-2'150'000
Dissolution durant l'exercice	<u>-1'557'840</u>	0	<u>-1'557'840</u>
Solde au 31.12.2013	23'517'847	85'014'421	108'532'268
Dont :			
Part à court terme 2013	23'517'847	9'127'476	32'645'323
Part à long terme 2013	0	75'886'945	75'886'945
Total 2013	23'517'847	85'014'421	108'532'268

Provisions pour le personnel

Les provisions pour le personnel regroupent la provision pour vacances, qui est calculée par les Ressources humaines sur la base des vacances non prises des collaborateurs, ainsi que l'engagement relatif aux heures supplémentaires récupérables en temps, en plus des heures supplémentaires récupérables en argent.

Provisions pour litiges en cours

Ce poste comprend les provisions pour cas RC en suspens et procès en cours ainsi que des provisions pour risques tarifaires.

Pour ce qui est des provisions pour risques tarifaires, l'incertitude financière qui prévalait à fin 2013 et qui était liée à l'absence d'accord avec les assureurs s'est résorbée au cours de l'exercice sous revue.

D'une part, des valeurs de point DRG relative aux forfaits par cas ont pu être conventionnées pour les années de prestations 2012 et 2013 à des niveaux supérieurs à ceux provisionnés. Sur cette base, le montant facturé en trop et qui est à rembourser aux assureurs s'élève à CHF 17'390'686. Ceci implique qu'une part de cette provision correspondant à CHF 13'251'563 n'est plus justifiée et doit être dissoute.

D'autre part, la valeur du point TARMED (0.96 CHF) a été confirmée par le Tribunal administratif fédéral ce qui signifie que la provision y relative de CHF 46'057'615 ne se justifie plus et doit également être dissoute. Ainsi, le montant total de la provision pour risques tarifaires extourné pendant l'exercice s'élève à CHF 59'309'178.

10. Comptes de régularisation passifs

	2014 CHF	2013 CHF
Créanciers à payer	14'314'378	13'377'567
Charges de personnel à payer	3'634'085	2'816'126
Heures supplémentaires à payer	706'400	529'920
Autres passifs transitoires	<u>3'116'467</u>	<u>3'836'337</u>
	<u>21'771'330</u>	<u>20'558'950</u>

Heures supplémentaires à payer

Ce montant correspond aux heures supplémentaires dues aux médecins internes et chefs de cliniques sans FMH.

11. Dettes à long terme

	2014 CHF	2013 CHF
Banque Cantonale de Genève	50'376'800	42'946'400
CEH	0	11'371'000
Subventions d'investissement obtenues	<u>121'849'064</u>	<u>234'667'824</u>
	<u>172'225'864</u>	<u>288'985'224</u>

Des cédules hypothécaires en premier rang ont été remises en garantie aux organismes prêteurs suivants :

	2014 CHF	2013 CHF
Banque Cantonale de Genève	33'171'000	25'251'000
CEH	0	<u>13'200'000</u>
	<u>33'171'000</u>	<u>38'451'000</u>

Le calendrier des remboursements des emprunts pour lesquels les amortissements sont définis contractuellement à l'avance est le suivant :

	2015 CHF	2016 CHF	2017-2019 CHF	> 2020 CHF
Banque Cantonale de Genève	8'021'749 <u>8'021'749</u>	410'400 <u>410'400</u>	29'266'400 <u>29'266'400</u>	20'700'000 <u>20'700'000</u>

Le poste CEH comprend à un emprunt à taux variable, conclu pour une durée indéterminée qui a été remboursé durant l'exercice.

Les subventions d'investissement obtenues correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations financées par des projets de loi d'investissement (note 6a). En 2014, le DEAS a reclassé les subventions d'investissement destinées à l'entretien et au renouvellement des bâtiments en propre investissement de l'Etat, en valeur nette comptable ce reclassement se monte à CHF 111'844'387.90 (voir note n° 35).

12. Autres dettes à long terme

	2014 CHF	2013 CHF
CPEG (CEH en 2013)	28'948'935 <u>28'948'935</u>	43'715'804 <u>43'715'804</u>

Dans le cadre des mesures à l'encouragement à la retraite anticipée, les HUG enregistrent dans les comptes l'engagement correspondant aux collaborateurs bénéficiant de ces mesures.

13. Fonds de tiers affectés

	2014 CHF	2013 CHF
FADS avec comité de gestion	17'981'540	18'414'207
FADS sans comité de gestion	15'341'771	14'375'954
Autres fonds de tiers affectés	<u>88'849'341</u> <u>122'172'651</u>	<u>113'257'132</u> <u>146'047'293</u>

La variation des autres fonds de tiers affectés s'explique notamment par le reclassement prospectif cité à la note n° 16.

14. Réserve affectée

	Montant affecté CHF	Dépenses au 31.12.2014 CHF	Solde CHF
Renforcement dotation complémentaire (remplacement)	2'000'000	1'940'089	59'911
Renouvellement matériel de soins et confort patient	3'500'000	3'500'000	0
Soutien aux axes prioritaires du plan stratégique 2006-2010	2'800'000	2'763'848	36'152
Création de deux laboratoires de traitement de cellules	2'850'000	2'848'788	1'212
Attribution aux départements	6'000'000	5'947'192	52'808
Attribution à des actions prioritaires transversales et d'intérêt général	13'000'000	12'868'654	131'346
Droits de pratique aux professionnels de la santé	<u>400'000</u>	<u>339'740</u>	<u>60'260</u>
	<u>30'550'000</u>	<u>30'208'311</u>	<u>341'689</u>

15. Répartition du résultat de fonctionnement de l'exercice

Le contrat de prestations 2012-2015 entre la République et canton de Genève (l'Etat de Genève) et les Hôpitaux universitaires de Genève ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la politique de l'Etat en matière de thésaurisation des subventions (adoption de la directive transversale) du 28 janvier 2009 s'applique de façon générale au résultat de l'exercice, le résultat annuel de fonctionnement des HUG au 31 décembre 2014 d'un montant de CHF 69'377'163 a été réparti de la manière suivante :

	2014 CHF	2013 CHF
Part du résultat à distribuer à l'Etat	17'344'290	128'103
Part du résultat à conserver aux HUG	<u>52'032'873</u>	<u>384'307</u>
	<u>69'377'163</u>	<u>512'410</u>

Les soldes de l'indemnité de fonctionnement à restituer à l'Etat et la part d'indemnité non dépensée sont respectivement remboursés et acquis définitivement à l'institution à l'échéance du contrat de prestations 2012-2015, dans la mesure où ces soldes sont positifs.

Suite au produit « exceptionnel » (non récurrent) relatif à la dissolution des provisions tarifaires (voir notes n° 9 et 17), le résultat économique des HUG après répartition, selon les montants prévus au budget, se décompose de la façon suivante :

	2014 CHF
Résultat de fonctionnement avant répartition	69'377'163
Part du résultat à distribuer à l'Etat	-17'344'290
Part du produit "exceptionnel" à conserver aux HUG	<u>44'481'884</u>
Résultat économique après répartition	<u>7'550'989</u>

16. Dons & Legs

	2014 CHF	2013 CHF
Dons & legs	29'934'550	0
	<u>29'934'550</u>	<u>0</u>

Le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 décembre 2014, a décidé d'autoriser les Hôpitaux universitaires de Genève à reclasser les fonds alloués par des tiers sans condition dans leurs fonds propres au 31 décembre 2014 (voir note n°13). Le montant attribué aux réserves dans le tableau de mouvement des fonds propres consolidés (p.5) correspond à un reclassement selon la méthode prospective au sens de la norme IPSAS n° 3.

17. Prestations médicales, infirmières et thérap. aux patients

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Forfaits DRG hospitalisation	342'278'422	338'322'000	359'987'874
Forfaits journaliers d'hospitalisation	142'664'040	149'518'000	147'146'615
Forfaits ambulatoires	23'177'306	22'948'000	22'048'537
Autres forfaits d'hospitalisation	16'750'088	8'179'000	4'120'615
Participation du canton GE aux patients	7'128'049	6'758'000	6'757'969
Déductions sur le produit des prestations aux patients	<u>30'028'306</u>	<u>-29'768'000</u>	<u>-57'694'946</u>
	<u>562'026'212</u>	<u>495'957'000</u>	<u>482'366'664</u>

Le poste déductions sur le produit des prestations aux patients inclut l'extourne de la provision pour risque tarifaire pour un montant de CHF 59'308'178 (voir note n°9).

18. Prestations unitaires médicales

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Prest. unitaires médicales clientèle hosp. div. privée	27'088'091	27'579'000	27'930'813
Prest. unitaires médicales clientèle ambul. non privée	49'813'882	49'085'000	47'448'288
Prest. unitaires médicales privée ambulatoire	7'942'224	6'850'000	6'945'800
Certificats, rapports et expertises	<u>1'112'960</u>	<u>832'000</u>	<u>795'886</u>
	<u>85'957'157</u>	<u>84'346'000</u>	<u>83'120'788</u>

Ce poste comprend les forfaits journaliers, les forfaits journaliers partiels, les forfaits par service, les forfaits liés au diagnostic, les forfaits d'hôtellerie et de soins et divers forfaits thérapeutiques, il comprend également les contributions contractuelles et légales liées aux patients et financées par les autorités publiques.

En ce qui concerne les prestations unitaires médicales clientèle hospitalière division privée et les prestations unitaires médicales privée ambulatoire, elles sont principalement composées des recettes des honoraires des médecins ayant droit, pour les parts relevant de leur clientèle hospitalisée. Les honoraires des médecins pour clientèle ambulatoire comptabilisés dans ce groupe de comptes proviennent essentiellement de prestations non facturées selon la nomenclature Tarmed. Les honoraires ambulatoires facturés selon Tarmed sont enregistrés, selon le principe de la nature de prestation, dans les postes autres prestations unitaires hospitalières.

Les honoraires encaissés sont rétrocédés aux médecins, après prélèvement de la part revenant aux HUG (38% pour les honoraires stationnaires et 8% pour les honoraires ambulatoires facturés selon Tarmed). L'activité privée ambulatoire facturée selon Tarmed est acquise à 100% aux HUG pour ce qui concerne les prestations liées aux infrastructures et à 8% pour celles relatives à l'activité médicale. Les 92% restant sont reversés sous forme d'honoraires aux médecins concernés.

Les rétrocessions sont comptabilisées en compte de charge sous la rubrique « Charges de personnel » et sont en outre soumises à une retenue attribuée aux fonds de service et aux fonds de péréquation pour la Recherche et l'aide au développement. Depuis 1998, l'AVS est retenue sur la partie rétrocédée aux médecins.

19. Autres prestations unitaires hospitalières

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Prestations techniques TarMed	105'815'003	103'010'000	100'930'119
Prestations techniques non TarMed	99'473'781	90'962'000	96'071'537
	205'288'784	193'972'000	197'001'655

La rubrique « Autres prestations unitaires hospitalières » comprend les prestations techniques (PT) selon TARMED, tous les autres tarifs paramédicaux : logopédie, ergothérapie physiothérapie, etc., et les produits des prestations de laboratoire.

20. Autres produits de prestations aux patients

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Autres recettes de prestations aux patients	5'035'675	4'652'000	5'153'351
	5'035'675	4'652'000	5'153'351

Ce poste comprend toutes les prestations aux patients qui ne peuvent pas être comptabilisées dans le groupe de comptes 60 à 62 (notes n° 17 à 19) On y trouve principalement la facturation des transports en hélicoptère et des interventions du SMUR (intervention d'un médecin lors d'urgence), ainsi que les recettes des prestations hôtelières non prises en charge par les assurances (cuisine, téléphone, coiffure, pressing, etc).

21. Produits financiers

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Produits des loyers	6'298'190	6'617'000	6'101'970
Produits des intérêts de capitaux	69'172	48'000	72'244
Autres produits financiers	<u>199'635</u>	<u>438'000</u>	<u>622'430</u>
	6'566'996	7'103'000	6'796'644

Les loyers concernent principalement les loyers des parkings au personnel.

22. Produits de prestations au personnel et à des tiers

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Nourriture	17'746'677	11'624'000	13'869'967
Ventes au personnel et à des tiers	16'208'568	20'146'000	19'857'343
Remboursement du personnel	55'644	557'000	46'471
Autres recettes	<u>6'488'587</u>	<u>5'745'000</u>	<u>6'156'941</u>
	40'499'476	38'072'000	39'930'723

Le poste nourriture comprend notamment les repas servis à des tiers non patient pour un montant de CHF 13'129'991 et les repas livrés à l'IMAD (note n°37) pour un montant de CHF 4'616'686.

Le poste ventes au personnel et à des tiers contient principalement des prestations telles que ventes de médicaments, ventes d'article divers provenant du magasin central, ventes d'abonnement TPG au personnel, ventes d'entrées piscine ainsi que diverses formations facturées à des tiers, les prestations à l'IMAD (note n°37) comprises dans ce poste se montent à CHF 2'676'167.

Le poste autres recettes contient principalement les pensions crèches facturées au personnel, les ristournes fournisseurs ainsi que diverses prestations telles que récupération de métaux, recettes publicitaires etc.

23. Indemnité de fonctionnement reçue

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Indemnité de fonctionnement reçue	836'316'921	836'316'921	824'871'527
Part du résultat à distribuer à l'Etat	<u>-17'344'290</u>	0	<u>-128'103</u>
	818'972'631	836'316'921	824'743'424

L'indemnité de fonctionnement reçue de CHF 836'316'921 correspond au montant prévu dans la lettre de cadrage du Conseiller d'Etat en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) datée du 17 janvier 2014 pour CHF 831'543'004 et au montant complémentaire versé selon courrier daté du 30 mai 2014 pour CHF 4'773'917.

24. Indemnité de fonctionnement non monétaire

Les valeurs de l'indemnité de fonctionnement non monétaire enregistrées en 2013 sont les suivantes :

- Location financement – bâtiment et équipement pour CHF 60'942'507
- Location financement – intérêts de la dette pour CHF 24'200'342

Ces montants étaient comptabilisés dans les postes « Charges d'utilisation des installations » (note n°30) et « Charges financières (note n°31). Dès le 1^{er} janvier 2014 en référence à l'art. 8 du REEF, ces montants ne sont plus enregistrés dans les comptes de fonctionnement mais figurent toutefois à titre informatif à la note n° 36.

25. Autres subventions

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Autres subventions et dotations internes	<u>737'650</u>	0	<u>459'912</u>
	<u>737'650</u>	0	<u>459'912</u>

Le solde se compose des aides financières complémentaires à des projets spécifiques.

26. Contributions de corporations, de fondations et de privés

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Contributions de corporations, de fondations et de privés	<u>1'442'256</u>	<u>1'280'000</u>	<u>1'491'814</u>
	<u>1'442'256</u>	<u>1'280'000</u>	<u>1'491'814</u>

Ce poste comprend principalement une contribution d'une fondation pour un montant de CHF 1'280'000 en soutien des activités dans le domaine de la psychiatrie de l'adolescent.

27. Charges salariales

La répartition des salaires et indemnités par catégorie professionnelle est la suivante :

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Salaires et indemnités professions médicales et de soins	807'309'473	790'444'000	793'800'136
Salaires et indemnités professions d'exploitation	117'242'459	114'812'000	118'122'547
Salaires professions administratives	150'551'529	146'140'000	150'809'083
Prestations des assurances sociales	-19'829'920	0	-19'419'594
Mise à disposition de personnel à des tiers	<u>-10'791'236</u>	<u>0</u>	<u>-10'705'432</u>
	<u>1'044'482'306</u>	<u>1'051'396'000</u>	<u>1'032'606'740</u>

28. Matériel médical d'exploitation

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Médicaments	67'584'325	62'477'000	64'440'610
Matériel, instruments, ustensiles, textiles	81'161'985	77'275'000	75'927'487
Films et matériel de photographie	79'960	229'000	77'426
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	22'712'394	21'398'000	21'162'275
Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers	8'416'681	5'727'000	7'618'676
Autre matériel médical	<u>463'335</u>	<u>633'000</u>	<u>617'378</u>
	<u>180'418'680</u>	<u>167'739'000</u>	<u>169'843'852</u>

29. Entretien et réparations

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Installations à durée illimitée	0	69'000	0
Installations de longue durée	3'774'912	1'960'000	1'587'744
Installations de moyenne durée	4'925'673	2'831'000	4'294'035
Installations de courte durée	6'938'202	7'275'000	6'747'307
Installations médico-techniques	9'626'772	10'288'000	9'496'968
Outillage et matériel d'atelier	<u>3'509'372</u>	<u>3'740'000</u>	<u>3'167'719</u>
	<u>28'774'932</u>	<u>26'163'000</u>	<u>25'293'772</u>

30. Charges d'utilisation des immobilisations

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Achats d'équipements < 10'000	25'756'424	12'786'000	12'742'632
Autres investissements	150'315	3'000	30'187
Loyers (selon LAMal)	216	330'000	0
Autres loyers (y compris leasing opérationnel)	13'311'493	12'924'000	13'370'315
Location non monétaire	0	0	<u>60'942'507</u>
	<u>39'218'447</u>	<u>26'043'000</u>	<u>87'085'641</u>

Le poste « Location non monétaire – bâtiments équipements » correspondait en 2013 à la mise à disposition des bâtiments et équipements par l'Etat de Genève. Ces montants ne sont plus comptabilisés dès le 1^{er} janvier 2014 (voir note n° 24).

31. Charges financières

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Banques - charges des intérêts	915'002	2'510'000	971'065
Intérêts non monétaires sur créance Etat de Genève	0	0	<u>24'200'342</u>
	<u>915'002</u>	<u>2'510'000</u>	<u>25'171'407</u>

Le poste « Intérêts non monétaires » correspondait en 2013 au montant des intérêts liés à la dette théorique relative à la mise à disposition des bâtiments et équipements par l'Etat de Genève. Ces montants ne sont plus comptabilisés dès le 1^{er} janvier 2014 (voir note n° 24).

32. Autres charges liées aux patients

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Transports de patients par des tiers	5'284'366	5'109'000	4'927'806
Frais de véhicule et de transport liés aux patients	264'732	382'000	264'739
Autres prestations de tiers liées aux patients	197'145	220'000	226'918
Autres frais liés aux patients	<u>3'182'389</u>	<u>2'471'000</u>	<u>3'212'915</u>
	<u>8'928'632</u>	<u>8'182'000</u>	<u>8'632'378</u>

33. Autres charges non liées aux patients

	COMPTES 2014 CHF	BUDGET 2014 CHF	COMPTES 2013 CHF
Primes d'assurances	616'558	872'000	602'940
Assurance resp. civile et protection juridique	5'211'775	4'332'000	3'586'267
Cotisations et taxes	2'775'515	1'332'000	1'536'215
Charges de véhicules et de transport	201'896	190'000	202'637
Autres prestations fournies par des tiers	941'156	1'143'000	798'633
Sécurité d'exploitation et surveillance	1'103'390	847'000	912'066
Evacuation des déchets	1'787'438	1'623'000	1'573'756
Autres charges d'exploitation	<u>26'573'873</u>	<u>24'384'000</u>	<u>25'469'659</u>
	<u>39'211'602</u>	<u>34'723'000</u>	<u>34'682'174</u>

Primes d'assurances

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurance incendie, vol et divers.

Assurance responsabilité civile et protection juridique

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurances responsabilité civile, ainsi que les frais de franchise sur sinistre et frais de litiges.

Autres charges d'exploitation

Ce groupe principal englobe les charges d'exploitation qui ne figurent pas dans les groupes de comptes précédents. Sous cette rubrique sont regroupées les charges liées aux actions humanitaires et sociales, aux transports des transitaires, à la surveillance du bâtiment, les allocations de la Direction générale ainsi que des montants facturés pour le compte de tiers.

34. Produits d'investissements

Un montant de CHF 15'456'020 relatif à la loi 10865 du 29 juin 2012, crédit programme destiné au financement du renouvellement des équipements et de l'entretien des bâtiments, enregistré en 2014 dans les subventions d'investissement reçues, a été reclassé dans les autres produits des comptes d'investissements.

Ce reclassement a été effectué à la demande du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), qui, se référant à l'art. 9 du Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), considère que les dépenses 2014 relatives aux immeubles d'exploitation utilisés par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) doivent être enregistrées en investissements propres de l'Etat.

35. Investissements net et variation dettes à long terme

A la demande du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), les comptes des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) au 01.01.2014 ont été diminués d'un montant de CHF 111'844'388 au niveau des investissements nets et des dettes à long terme. Ce changement a été enregistré selon la méthode prospective



Cette modification correspond au reclassement des lois d'investissement suivantes :

- L9661 Renouvellement installation froid bât. "C"
- L9730 Remplacement de la centrale thermique hôpital des Trois-Chêne
- L9867 Rénovation centrale thermique Cluse-Roseaie
- L9977 Travaux d'entretien et de rénovation des installations et bâtiments 2007
- L9978 Rénovation des salles d'opération de chirurgie
- L9980 Rénovation du réseau d'alimentation en eau de la clinique de psychiatrie
- L10141 Crédit programme 2008-2010
- L10732 Crédit programme 2011
- L10865 Crédit programme 2012-2015

Cela correspond au 01.01.2014 à un montant brut de CHF 127'314'795, moins des amortissements cumulés de CHF 15'470'407, soit une valeur nette comptable de CHF 111'844'388. Pour la motivation de cette demande, se référer à la note n° 34.

36. Mise à disposition des bâtiments et équipements

Suite à l'entrée en vigueur de la LGAF mise à jour au 1^{er} janvier 2014, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière mais figurent à titre informatif dans l'annexe aux états financiers (art. 44, LGAF).

Les chiffres communiqués par l'Etat de Genève pour l'exercice 2014 sont les suivants :

- Subvention non monétaire HUG pour CHF 93'024'128
 - Dont intérêts pour CHF 26'971'723
 - Dont amortissements pour CHF 66'052'405

37. Relations avec les parties liées

Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées tous les établissements publics autonomes ainsi que les différents services de l'Etat de Genève. Les HUG sont en relation pour diverses facturations de biens et services avec les principales parties liées suivantes :

Etat de Genève

- Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)
- Département de la sécurité et de l'économie (DSE)
- Pouvoir judiciaire (PJ)
- Département des finances (DF)

Charges:

	2014 CHF	2013 CHF
DEAS - Location non monétaire	0	60'942'507
DEAS - Intérêts non monétaires	0	24'200'342
DF - Charges locations diverses	832'387	1'258'103

Produits:

	2014 CHF	2013 CHF
DEAS - Indemnité de fonctionnement de l'Etat reçue	836'316'921	824'871'527
DEAS - Indemnité non monétaire	0	85'142'849
DEAS - Aides financières - Projets dans le domaine santé	539'100	140'500
DEAS - Hospitalisation secteur privé	6'757'969	6'757'969
DF - Produits locations diverses	2'670'550	3'338'102
DSE - Prestations hospitalières - Médecine pénitentiaire (SAPEM)	1'623'777	1'613'190
PRE - Aides financières - Projets humanitaires	198'550	319'412
PJ - Prestations Ministère Public et Service Financier Police	2'576'607	2'361'924

Entreprises de droit public / Fondations et autres parties liées

- Services industriels de Genève (SIG)
- Transports publics genevois (TPG)
- Université de Genève - UNIGE
- Office Cantonal des Assurances Sociales (OCAS)
- Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- Clinique de Joli-Mont
- Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse Romande (HES-S2)
- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

La Banque Cantonale de Genève est un partenaire privilégié dans le financement de divers projets de l'institution, notamment en ce qui concerne les crédits de construction pour le bâtiment des laboratoires, la rénovation des étages du secteur privé et les emprunts hypothécaires liés aux actifs affectés (voir note 11).

Principaux dirigeants

Conseil d'administration (Composition au 31.12.2014)

Président du conseil d'administration : M. CANONICA François

Membres :

M. ALBORINO Domenico	M. GOLAY Roger	M. POGGIA Mauro
M. ALIZADEH Navid	M. LARMANJAT Guy	Mme SAEZ Odette
M. AMAUDRUZ Michel	M. LEYVRAZ Pierre-François	M. SANDOZ Olivier
M. ANDENMATTEN David	M. MATTER Michel	M. VAN DELDEN Christian
M. BALDINI Frédéric	Mme MAULINI Gabrielle	
Mme BLUM BRUNIER Ariane	M. MAURIS Alain-Dominique	
Mme CAILLON Solange	M. MAYOU Roger	
M. CANONICA François	Mme NEVES Daniela	

Comité de direction (Composition au 31.12.2014)

Président du comité de direction : M. LEVRAT Bertrand

Membres permanents :

M. BELLI Dominique	M. HERTZSCHUCH Jacques
M. BOUNAMEAUX Henri	M. LAUBSCHER André
M. DAYER Pierre	Mme RORIVE FEYTMANS Brigitte
M. GIANNAKOPOULOS Panteleimon	M. TAILLARD François

Rémunération brute

	2014 CHF	2013 CHF
Conseil d'administration	320'417	324'000
Comité de direction	2'914'335	2'870'647

38. Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent les disponibilités, les débiteurs clients et le compte courant « Etat de Genève ». Les passifs financiers se composent des fournisseurs et autres créanciers, ainsi que des emprunts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations. L'institution travaille avec des établissements bancaires de renom sur la place financière genevoise et Postfinance. Les HUG n'anticipent aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières et estiment qu'il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit pour ses actifs financiers.

Juste valeur

La juste valeur des disponibilités, du compte courant Etat de Genève, des fournisseurs et autres créanciers ainsi que des emprunts ne diffère pas significativement de leur valeur au bilan.

39. Engagements conditionnels et éventuels

En vertu de l'art. 7 al.3 du REEF, les entités n'ont pas l'obligation de mentionner l'incidence de la dérogation à la norme IPSAS 25 dans les états financiers. Cette incidence peut être mentionnée pour autant que ces données soient produites par la caisse de pension concernée.

La CPEG ne peut pas fournir, pour la date de boucllement, des données vérifiées par l'expert agréé et auditées par l'organe de révision.

CPEG - Déficit technique (différentiel par rapport à la pleine capitalisation)

	Situation au 31.12.2014 CHF	Situation au 31.12.2013 CHF
Fortune de prévoyance totale	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
Engagement totaux envers les actifs	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
Engagement totaux envers les pensionnés	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
Provision de longévité totale envers les actifs	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
Provision de longévité totale envers les pensionnés	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
Déficit technique total	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	<i>non disponible</i>	57.2%
Couverture minimale statutaire des engagements envers les assurés actifs, (les engagements des pensionnés étant au préalable couverts à 100%)	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
Couverture effective des engagements envers les assurés actifs, les engagements des pensionnés étant couverts à 100%	<i>non disponible</i>	<i>non disponible</i>
Engagements envers les assurés actifs de l'employeur, y compris provisions	<i>non disponible</i>	1'981'396'873
Engagements envers les pensionnés de l'employeur, y compris provisions	<i>non disponible</i>	1'965'649'392
Montant du déficit technique de l'employeur (HUG)	<i>non disponible</i>	1'687'376'163

40. Evénements postérieurs à la date de clôture

L'institution n'a pas connaissance d'événements postérieurs à la date de clôture nécessitant une information au sens de la norme IPSAS 14 « Evénements postérieurs à la date de reporting ».

41. Investissements

Avec l'application du nouveau règlement sur les investissements du Conseil d'Etat et de l'introduction des normes IPSAS dès le 1^{er} janvier 2008, la loi budgétaire annuelle est supprimée. Par conséquent, chaque investissement doit faire l'objet du dépôt d'un projet de loi selon sa catégorie, à savoir :

- Crédit de programme pour le renouvellement
- Crédit d'ouvrage pour les nouveaux investissements

Tableau récapitulatif des projets en cours au 31.12.2014

Lois	Dates	Descriptifs	Montants votés	Budgets 2014 des HUG	Montants comptabilisés au 31.12.2014	Soldes ouverts au 31.12.2014
7512	16.12.1996	Informatique des HUG 1997-2000	40'000'000		40'600'560	600'560
10409	13.03.2009	Rénovation équipement Hôpital des Enfants	21'994'000	400'000	1'464'148	(116'436)
10418	14.05.2009	Curabilis - Equipement informatique	142'000	-	105'146	(418)
10507	29.01.2010	Acquisition d'un scanner multi barrettes	3'300'000	500'000	3'270'845	-
10508	24.09.2010	Acquisition d'une chaîne automatisée de laboratoire	2'500'000	-	2'476'030	-
10667	18.03.2011	Equipements maternité (phase 3.3)	7'050'000	1'000'000	303'711	(32'389)
10703	19.11.2010	Equipements bâtiments des lits (CFC 8 et 9)	15'590'000	2'000'000	279'022	(16'891)
10865	29.06.2012	Investissements liés 2012-2015	177'692'750	36'400'000	124'805'709	(5'223'445)
10865	29.06.2012	Crédits d'ouvrages 2012-2015	20'850'000	6'200'000	9'169'631	(3'155'768)
		Autres investissements				(59'261)
		Résultat des comptes d'investissements	289'118'750	46'500'000	182'474'802	(8'004'047)

Synthèse des lois d'investissement reçues et comptabilisées durant l'exercice

	Montants reçus et comptabilisés en 2014	Montants à recevoir en 2015 et comptabilisés en 2014	Total 2014 CHF
Loi d'investissement 10409	0	70'140	70'140
Loi d'investissement 10418	0	104'728	104'728
Loi d'investissement 10507	0	3'161'299	3'161'299
Loi d'investissement 10508	157'918	2'139'113	2'297'030
Loi d'investissement 10667	145'837	125'484	271'322
Loi d'investissement 10703	154'343	107'789	262'132
Loi d'investissement 10865 - Crédit programme	9'153'811	11'789'153	20'942'964
Loi d'investissement 10865 - Crédits d'ouvrages	1'531'660	2'730'525	4'262'186
	11'143'569	20'228'233	31'371'801

En ce qui concerne la loi d'investissement 10865 pour la partie crédit programme, les montants reçus, comptabilisés et à recevoir d'un montant de CHF 36'398'984 ont été réduits de CHF 15'456'020 suite à la demande du DEAS (voir notes n°34 et 35).